

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

**Compte rendu de Séance Ordinaire
du 1^{er} mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le premier mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué par Madame le Maire, le vingt-deux février s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline SEIGNOURET, Maire.

Présents : Mme Jacqueline SEIGNOURET, Mr. Patrick CARREGUES, Mme REY Patricia, Mr. David FLEURY, Mr BENOIST Cyril, Mr SOULIÉ Cédric, Mr ROSSI Tino, Mr CABAS Gérard, Mme BORDES Christine, Mme CALVET Audrey, Mme RALLIER Kelly, Mme BOUCHET Stéphanie.

Excusé : Mrs RIEUCOS Geoffrey, GODEAS Philippe et DAMIEN Philippe

Pouvoir : Mr DAMIEN Philippe donne pouvoir à Mme RALLIER Kelly,

Mr GODEAS Philippe donne pouvoir à Mr ROSSI Tino,

Mr RIEUCOS Geoffrey donne pouvoir à Mme REY Patricia.

Secrétaire de Séance : Mr Cédric SOULIE

Madame le Maire ouvre la séance et précise que suivant le couvre-feu de 18 heures, ce conseil se tiendra donc à huit clos.

Ordre du jour :

Délibérations :

- ✚ Approbation du compte rendu du 7 décembre 2020,
- ✚ Demande de Mr et Mme LECAILLE en vue de l'acquisition d'un chemin rural,
- ✚ Demande d'ajout de quatre adresses :
 - Place de l'Eglise (10),
 - Route de Prayssas (1354),
 - Rue de la République (7 bis),
 - Impasse des Lilas (1 bis),
- ✚ Création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale,
- ✚ Dégrèvement d'impôts pour les jeunes agriculteurs,
- ✚ DETR Bâche Incendie,
- ✚ Réouverture des lieux de culture,
- ✚ Tableau des effectifs (agents) de la commune,
- ✚ Organisation des semaines scolaire dans les écoles,
- ✚ SIVU chenil fourrière – Adhésion des communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion,
- ✚ OPAH – Façade maison DAPP – Etude de devis,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

Donne un avis favorable en vue de la vente de ce chemin rural.

Dit que les frais de géomètre, d'enquête publique, de notaire et tous les frais afférents à cette affaire seront pris en charge par Monsieur et Madame LECAILLE.

Demande à Madame le Maire d'informer les demandeurs afin qu'ils mandatent un géomètre afin d'établir un document d'arpentage.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents en vue de la poursuite de cette affaire.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs adresses doivent être ajoutées.

Il s'agit :

- Place de l'Eglise n°10,
- Route de Prayssas n°1354,
- Rue de la République n° 7 bis,
- Impasse des Lilas n° 1 bis,

Délibération 03/2021

Demande d'ajout d'adresses

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable pour l'ajout de ces adresses.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Département et l'association des Maires Ruraux proposent d'établir une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale. En effet, les enjeux de l'adaptation de l'offre de soins, et plus particulièrement dans nos territoires ruraux pourraient s'aggraver avec le vieillissement de la population, le développement des maladies chroniques et la dépendance.

Les collectivités territoriales ont fait preuve de courage et de responsabilité en multipliant les initiatives pour faire face à l'absence de médecins généralistes ou de spécialistes en développant des solutions pragmatiques pour répondre aux besoins de la population et enrayer la désertification médicale.

Malheureusement, les stratégies d'incitation à l'installation prises par les collectivités locales ont parfois pu tourner à la surenchère et à la concurrence entre territoires, plutôt que de miser sur la

Délibération 04/2021

Motion

**en vue de la création d'une
charte d'engagements
réciproques visant à lutter
contre la concurrence entre
territoires en matière de
démographie médicale,**

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

complémentarité ou la cohérence.

Pour tenter de limiter cette concurrence entre territoires, le Conseil Départemental a pris l'initiative, en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de Lot et Garonne, d'élaborer et de proposer aux Maires et Présidents d'EPCI de Lot et Garonne une charte des bonnes pratiques visant à poser le principe de refus de concurrence en matière de démographie médicale.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Approuve la motion en vue de la création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale.

CHARTRE

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire expose au Conseil les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnée à l'article D. 343-3 du code rural et de la pêche maritime.

Elle rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'Etat.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **Décide** d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

- **Décide** que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,

- **charge** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois

Délibération 05/2021

**Taxe Foncière sur les
Propriété Non Bâties**

**Dégrèvement de la taxe
afférente aux parcelles
exploitées par les jeunes
agriculteurs**

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la parution du décret pris par l'Etat le 27 juin 2017 concernant le projet d'expérimentation du retour de la semaine scolaire à 4 jours.

Délibération 07/2021

VU le décret n° 2017-1108 du 27/06/2017 ;

- Dérogation**
- **semaine à 4 jours**
 - **pause méridienne**

VU la délibération du Conseil Municipal n° 51/2017 du 30 juin 2017,

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Considérant l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves du RPI Montpezat-Saint-Sardos qui fait apparaître que les deux municipalités, les enseignants et les parents d'élèves (à plus de 95%) sont d'accord pour le retour à la semaine de 4 jours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie- DASEN suivant délibération du Conseil d'Ecole le renouvellement

- de déroger à l'organisation de la semaine scolaire et d'adapter le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours pour le RPI Montpezat-Saint-Sardos.
- de réintégrer la dérogation pour la pause méridienne de 1h15 à l'école de Montpezat telle qu'elle était depuis la rentrée scolaire 2017/2018 afin d'harmoniser l'organisation des transports scolaires sur le circuit desservant le RPI Montpezat-Saint-sardos.

&&&&&&&&&&&

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière.

Délibération 08/2021

SIVU chenil fourrière – Adhésion des communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion,

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Par délibération du 5 décembre 2020, déposée en préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU Chenil Fourrière de ces deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Accepte l'adhésion des communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière.

&&&&&&&&&&&&&&

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune vient d'obtenir une aide de la communauté de communes dans le cadre de l'OPAH en vue du ravalement de façade du logement DAPP.

Délibération 09/2021

**Façade maison DAPP –
Etude de devis**

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Cette subvention est d'un montant de 4 776.00 € pour un montant de travaux prévisionnel de 15 918.00 € HT suivant devis réalisé par EURL OLLIVON Jérôme.

Afin de finaliser ce dossier, Madame le Maire demande au Conseil l'étude du devis présenté par EURL OLLIVON Jérôme d'un montant de 15 918.00 € HT soit 19 101.60 € TTC pour le ravalement des deux façades visibles depuis la rue.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable au devis présenté par EURL OLLIVON Jérôme d'un montant de 15 918.00 € HT soit 19 101.60 € TTC.

Demande à Mme le Maire d'engager les travaux.

&&&&&&&&&&&&&&

Délibération 10/2021

Etude de devis travaux Mairie

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il devient nécessaire d'engager des travaux en vue d'économie d'énergie au niveau du bâtiment de la Mairie.

En effet, l'étude réalisée par le DUSA d'Agen démontre que ces locaux sont très mal isolés. Ce qui engendre une consommation élevée d'énergie.

Un devis d'installation d'un nouveau mode de chauffage est présenté.

La société AIRCLIMEAU propose l'installation d'une climatisation gainable pour un montant de 7 350.00 € HT soit 8 820.00 € TTC. Ce qui permettra le chauffage en hivers et une climatisation des locaux en été.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Donne un avis favorable au devis de la société AIRCLIMEAU pour l'installation d'une climatisation gainable (chauffage et climatisation des locaux) pour un montant de 7 350.00 € HT soit 8 820.00 € TTC.

&&&&&&&&&&&&&&

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis plusieurs mois, il y a des problèmes pour l'envoi de SMS à la population.

Délibération 13/2021

Demande de réfection d'un chemin rural

Publié le 5 mars 2021
Transmis à la Préfecture le
5 mars 2021

Madame le Maire informe le Conseil que Madame Anna SIMMONS demande la réfection du chemin rural de Tourau avec possibilité de réalisation de fossés afin d'une meilleure évacuation des eaux de pluie.
Les riverains de ce chemin prennent en charge les 50 % de participation à la réfection.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

Demande à Mr CARREGUES, Président de la commission Voirie de faire établir un devis.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 02/2021

Don à la Commune de Monsieur PEPIN

Publié le 5 mars 2021

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur PEPIN a fait don à la commune d'une plaque de marbre sur laquelle il a repris à la feuille d'or le blason de la commune.
Cette plaque sera installée dans la salle du Conseil Municipal.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 03/2021

Saint Médard

Publié le 5 mars 2021

Madame le Maire informe le Conseil que dernièrement avec les intempéries qui se sont produites, un rocher au niveau du lavoir de Saint Médard s'est détaché. Il serait nécessaire d'aller faire une vérification afin de s'assurer que d'autre rocher ne sont pas sur le point de tomber.
Madame le Maire demande à Monsieur CARREGUES de procéder à cette vérification.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 04/2021

Réparation d'entretien du tracteur tondeuse

Publié le 5 mars 2021

Monsieur CARREGUES informe le Conseil que le support de coupe du tracteur tondeuse est en réparation d'entretien.
Il est nécessaire de remplacer plusieurs éléments usés afin de remettre en état ce matériel. Les travaux s'élèvent à un montant de 907.71 € TTC.

&&&&&&&&&&&&&&&

Information 04/2021

Elagage

Publié le 5 mars 2021

Madame BORDES précise au Conseil qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'élagage au niveau du cimetière de Saint Jean mais également au niveau de l'Eglise de Pagnagues.

Mme BOUCHET

Mme BORDES

Mr DAMIEN
(Pouvoir à Mme RALLIER)

Mr SOULIE

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS
(Pouvoir à Mme REY)

Mr BENOIST

Mme REY

Mr GODEAS
(Pouvoir à Mr ROSSI)

n° Délibération	Objet de la Délibération
01/2021	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2021
02/2021	Demande de Mr et Mme LECAILLE en vue de l'acquisition d'un chemin rural
03/2021	Demande d'ajout d'adresses
04/2021	en vue de la création d'une charte d'engagements réciproques visant à lutter contre la concurrence entre territoires en matière de démographie médicale,
05/2021	Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties Dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs
06/2021	Mise à jour du tableau des emplois
07/2021	Dérogation - semaine à 4 jours - pause méridienne
08/2021	SIVU chenil fourrière – Adhésion des communes de Saint Front sur Lémance et Puysserampion,
09/2021	Façade maison DAPP – Etude de devis
10/2021	Etude de devis travaux Mairie
11/2021	Envoi de SMS
12/2021	Demande d'ajout d'un sujet
13/2021	Demande de réfection d'un chemin rural

